

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 05031 Numéro SIREN : 632 050 316 Nom ou dénomination : SOCIETE BEAUJON

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt 86488

SOCIETE BEAUJON

Société par actions simplifiée au capital de 9 738 131,50 euros

Siège social : 21, avenue Matignon - 75008 PARIS

632 050 316 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

Certifiés conformes

Le Président

Hassan Elshabrawishi



ACTIF	AU 31 DECEMBRE 2021			NET AU 31 DECEMBRE 2020	PASSIF	AU 31 DECEMBRE 2021	AU 31 DECEMBRE 2020
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Capital		
					Capital social	9 738 132	9 738 132
Immobilisations corporelles					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Terrains					Prime d'émission	148 716 607	154 722 365
Construction et immobilisations					Prime de fusion, d'apport	11 769 399	11 769 399
Immobilisations financières					Réserves		
Titres de participation	375 678 896	126 105 463	249 573 433	327 866 393	Réserve légale	196 268	196 268
Créances rattachées à des entreprises liées	288 000 000		288 000 000		Réserve spéciale des plus values à long terme	48 227 351	48 227 351
Titres immobilisés	20 119 111		20 119 111	50 119 111	Réserve pour éventualités diverses		
Prêts	11 982		11 982	11 982	Report à nouveau		
Autres immobilisations financières					Résultat de l'exercice	225 860 340	-6 005 758
					Provisions réglementées		
						I 444 508 096	218 647 756
ACTIF CIRCULANT	I 683 809 990	126 105 463	557 704 526	377 997 486	Autres fonds propres		
Créances d'exploitation					ORA		
Etat					TSDI		
Créances diverses et comptes courants des filiales	4 780		4 780	555 841			
Valeurs mobilières de placement	915 867	180 765	735 101	434 229	Provisions pour risques et charges III		
Disponibilités	29 160 336		29 160 336	9 129 445			
Charges constatées d'avance							
	II 30 080 983	180 765	29 900 218	10 119 516	DETTES		
Comptes de régularisation					Dettes subordonnées		
Charges à répartir					Dettes financières		
Primes de remboursement					Emprunts obligataires		
Ecart de conversion actif					Emprunts et dettes financières divers		
					Emprunts auprès des établissements de crédit		
					Dettes rattachées à des entreprises liées	117 040 733	150 682 123
					Dettes d'exploitation		
					Dettes fiscales	3 703 424	
					Dettes sociales		
					Dettes diverses		
					Dettes sur immobilisations		
					Autres dettes	6 247 537	6 220 299
					Instruments de trésorerie		
					Produits constatés d'avance (produits à étaler)		
						IV 126 991 694	156 902 421
					Comptes de régularisation		
					Ecart de conversion passif	16 104 954	12 566 825
TOTAL GENERAL	713 890 973	126 286 229	587 604 744,22	388 117 002	TOTAL GENERAL	587 604 744,22	388 117 002

SOCIETE BEAUJON SAS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

en euros

	31 DECEMBRE 2021	31 DECEMBRE 2020
I RESULTAT COURANT		
Produits financiers et d'exploitation		
Revenus des immeubles		
Revenus des titres de participation	348 043 029	11 493 274
Revenus des prêts et placements à court terme	387 727	295 646
Reprises de provisions et transferts de charges		
Autres produits		
I	348 430 756	11 788 920
Charges d'exploitation		
Charges externes et autres charges	-217 338	-22 524
Impôts , taxes et charges assimilées		
Salaires, traitements et charges sociales		
Intérêts et charges assimilées	-5 066 323	-6 985 667
Dotation aux amortissements et charges à étaler		
Dotation aux provisions sur créances		
II	-5 283 660	-7 008 191
EXCEDENT D'EXPLOITATION	III = I + II	343 147 096
QUOTE-PART SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	IV	749
Opérations sur titres de placement		
Produits nets sur cessions		
Reprises de provision sur valeurs mobilières de placement	300 872	
Charges nettes sur cessions		
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement		-322 941
RESULTAT SUR GESTION DES TITRES DE PLACEMENT	300 872	-322 941
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	= III+IV+V	343 447 969
II RESULTAT SUR OPERATION EN CAPITAL		
Produits sur cession d'actifs immobilisés	306 345 271	975 345 693
Reprise de provisions pour risques et charges		
Reprise de provisions sur immobilisations financières	85 621	116 682 098
Résultat de change	405 383	-311 803
Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés	-324 342 485	-1 102 180 283
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-78 378 581	
Produits et charges nets exceptionnels	-21 702 838	
RESULTAT SUR OPERATIONS EN CAPITAL AVANT IMPOT	VII	-117 587 628
IMPOT SUR LES SOCIETES	VIII	
III RESULTAT DE LA PERIODE	VI + VII + VIII	225 860 340
		-6 005 758

SOCIETE BEAUJON

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est un bénéfice de 225 860 340 euros contre une perte de 6 005 758 euros au 31 décembre 2020.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

- AXA et Bharti ont finalisé le regroupement de leurs activités d'assurance dommages en Inde, Bharti AXA General Insurance Company Limited (« Bharti AXA GI »), avec celles de ICICI Lombard General Insurance Company Limited. En échange de la cession de Bharti AXA GI, Beaujon a reçu 17,5 millions d'actions ICICI Lombard pour une valeur de 324 millions d'euros.
- Un prêt de 288 millions d'euros a été consenti à AXA SA.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Principes Généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014) et des textes relatifs à son application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2-2 Présentation des comptes

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Sont enregistrés en titres de participation ceux dont la possession durable est estimée utile à Société Beaujon ainsi que les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres, y compris plus-values latentes, des résultats des filiales ainsi que de ses perspectives d'avenir.

Les autres titres immobilisés correspondent aux titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

Les titres cotés sont valorisés au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Pour les titres non cotés, leur valeur est estimée à la valeur probable de négociation (prix des transactions récentes, valeur mathématique, rendement, importance des bénéfices, activité de la société...).

Les prêts et créances rattachées sont enregistrés à leur valeur nominale tant que la valeur d'utilité n'est pas inférieure à cette valeur nominale.

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire ; la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Les cessions de titres de participations sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

ACTIF CIRCULANT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur liquidative s'il s'agit de SICAV et FCP, et au cours de bourse moyen du dernier mois de la clôture pour les autres valeurs.

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

Les opérations courantes comprennent essentiellement les dividendes, les produits des autres placements, les intérêts, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values sur cessions et dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Les opérations en capital comprennent les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provision pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels.

3. NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN (EN EUROS)

3-1 Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

	Au 31/12/2020 (Montants bruts)	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Au 31/12/2021 (Montants bruts)
Titres de Participations	375 678 896			375 678 896
Autres titres immobilisés	50 119 111		30 000 000	20 119 111
Prêts ou autres immobilisations financières	11 982	288 000 000		288 011 982

(1) Correspond au prêt accordé à AXA SA

(2) Correspond au remboursement partiel des obligations AXA Holdings Belgium

3-2 Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

	Au 31/12/2020	Dotations (1)	Reprises	Au 31/12/2021
Titres de participations	47 812 504	78 378 581	85 621	126 105 464
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
TOTAL	47 812 504	78 378 581	85 621	126 105 464

(1) Dotation de provisions compte tenu des opérations en Inde

3-3 Etat des créances ventilées par échéance

	Montant au	Échéance des créances		
	31/12/2021	à un an au plus	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Actif circulant				
Produits financiers à recevoir	2267	2267		
Intérêts courus sur swpas	2514	2514		
TOTAL	4781	4781	-	-

3-4 Variation des capitaux propres

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Résultat comptable de l'exercice	-6 005 758,21	225 860 340,44
Par action	-9,41	353,70

Le capital de la société est composé de 638 566 actions de 15,25 euros de nominal à droit de vote simple.

Capitaux propres au 31/12/2020	218 647 755,57
Résultat de l'exercice	225 860 340,44
capitaux propres au 31/12/2021	444 508 096,01

3-5 Etat des dettes

	Montant au	Échéance des dettes		
	31/12/2021	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Dettes rattachées à des entreprises liées	115 048 320			115 048 320
Intérêts courus non échus sur dettes	1 992 413	1 992 413		
Dettes fiscales (TVA)	3 703 424	3 703 424		
Fournisseurs	597	597		
Intérêts courus non échus sur swap	502	502		
Charges à payer	6 246 438	6 246 438		
TOTAL	126 991 694	11 943 374		115 048 320

3-6 Ecart de conversion passif

Il s'élève à 16 104 954 euros au 31 décembre 2021 contre 12 566 825 euros au 31 décembre 2020.

Ce compte est la contrepartie de l'effet positif de change lié à la réévaluation des dettes libellées en devises au cours de clôture (Emprunt AXA Life Insurance Co. pour 15 milliards de JPY) comptabilisées pour une valeur historique de 131 153 274 euros et réévaluées au 31 décembre 2021 à 115 048 320 euros.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (EN EUROS)

4-1 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2021.

4-2 Impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	265 560 392	-	265 560 392
Résultat des opérations de capital	- 39 700 051	-	- 39 700 051
TOTAL	225 860 341	-	225 860 341

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN EUROS)

	Montants notionnels (Engagements donnés)	Valeur de marché
Swap de devise	131 153 274	-16 801 479
Cautionnements et Garanties	1 117 048 320	1 117 048 320

6. AUTRES INFORMATIONS

Personnel

La Société n'emploie pas de personnel.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Consolidation

Les comptes de Société Beaujon sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe AXA dont le siège social est situé au 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

Intégration fiscale

La Société Beaujon fait partie du groupe fiscal dont la société tête de groupe est AXA située 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

Tableau des filiales et participations

Société Beaujon
31 décembre 2021

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou Groupe de Sociétés (en K euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé (1)	Résultats (bénéfice ou perte du der- nier ex. clos)	Dividendes encaissés par la sté au cours de l'ex.
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société										
1) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)										
AXA GO Business Operations (Inde)	3 114	22 506	100,00%	41 831	41 831			0	20 628	15 034
Vamopar	300	-121	100,00%	664	264				88	
Assur Africa Holding (Ile Maurice)	65 415	134 577	100,00%	198 038	198 038			0	3 098	
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Bharti AXA General Insurance Company Ltd (Inde)	246 410	-235 622	48,55%	134 238	8 533			0	-9 705	324 342
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
a) filiales françaises (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
b) filiales étrangères (ensemble)	--	--	--	908	908	--	--	--	--	8 653
2) Participations non reprises au paragraphe A										
a) dans les sociétés françaises (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOCIETE BEAUJON
Société par actions simplifiée au capital de 9 738 131,50 euros
Siège social : 21, avenue Matignon - 75008 PARIS
632 050 316 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2022**

Le 28 juin 2022, à 8 heures, les actionnaires de la Société Beaujon (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale mixte Tour Majunga, La Défense 9, 6 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par les actionnaires en entrant en séance.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par M. Hassan Elshabrawishi, Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater qu'un actionnaire présent possède 638 278 actions, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire et plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote pour l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le quorum requis par les assemblées générales ordinaires et extraordinaires se trouvant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- 1) une copie de la convocation adressée aux actionnaires ;
- 2) une copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes et l'avis de réception de cette convocation ;
- 3) la feuille de présence de l'assemblée ;
- 4) les comptes annuels ;
- 5) le rapport du Comité de Direction ;
- 6) les rapports du Commissaire aux comptes ;
- 7) le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- 8) les statuts de la Société.

Le Président déclare que l'ensemble des documents prévus par la loi et par les statuts ont été communiqués ou mis à la disposition des actionnaires.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution des dividendes ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Nicolas du Cauzé de Nazelle en qualité de membre du Comité de Direction ;

- Nomination du cabinet Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société
- Non-renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société ;

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Extraordinaire

- Modification de l'article 20 des statuts ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport du Comité de Direction et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité de Direction et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé,

approuve les comptes sociaux de la Société Beaujon au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 225 860 340,44 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice et distribution des dividendes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Comité de Direction et après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 225 860 340,44 euros,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 et la réserve pour éventualités diverses de la façon suivant :

- | | |
|--|---------------|
| - Affectation à la réserve légale pour un montant de | 777 545,65€ |
| - Distribution d'un dividende pour un montant de | 273 306 248 € |
| - Affectation au report à nouveau pour un montant de | 3 897,55 € |

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement aux 638 566 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2022, d'un dividende de 428 euros par action. La date de mise en paiement est fixée au 7 septembre 2022.

Ce dividende sera soumis, conformément aux conditions définies par les lois et règlements en vigueur, à un prélèvement forfaitaire unique liquidé au taux global de 30 %, sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

En cas d'option pour le barème progressif, elle ouvrira droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, soit 171,20 euros par action.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport qui ne comporte aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 précité intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Ratification de la cooptation de Monsieur Nicolas du Cauzé de Nazelle en qualité de membre du Comité de Direction

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la cooptation en qualité de membre du Comité de Direction de M. Nicolas du Cauzé de Nazelle, en remplacement de M. Christophe Knaub, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Nomination du cabinet Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, nomme le cabinet Ernst & Young Audit en remplacement du cabinet PriceWaterhouseCoopers dont le cabinet vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour, en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Non-renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-Christophe Georghiou à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

Modification de l'article 20 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales extraordinaires, décide de supprimer le 2^{ème} paragraphe de l'article 20 des statuts, relatif au Commissaire aux Comptes suppléant afin d'être en conformité avec les nouvelles dispositions de l'article L.823-1, I al.2 du Code de commerce issues de la loi Sapin 2 (loi 2016-1691 du 9 décembre 2016).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 8 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

Hassan Elshabrawishi



Un actionnaire

AXA représenté par George STANSFIELD



SOCIETE BEAUJON

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux associés
SOCIETE BEAUJON
21 Avenue Matignon
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE BEAUJON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2022

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon

Grégory Saugner

ACTIF	AU 31 DECEMBRE 2021			NET AU 31 DECEMBRE 2020	PASSIF	AU	AU
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET			31 DECEMBRE 2021	31 DECEMBRE 2020
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Capital		
					Capital social	9 738 132	9 738 132
Immobilisations corporelles					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Terrains					Prime d'émission	148 716 607	154 722 365
Construction et immobilisations					Prime de fusion, d'apport	11 769 399	11 769 399
Immobilisations financières					Réserves		
Titres de participation	375 678 896	126 105 463	249 573 433	327 866 393	Réserve légale	196 268	196 268
Créances rattachées à des entreprises liées	288 000 000		288 000 000		Réserve spéciale des plus values à long terme	48 227 351	48 227 351
Titres immobilisés	20 119 111		20 119 111	50 119 111	Réserve pour éventualités diverses		
Prêts	11 982		11 982	11 982	Report à nouveau		
Autres immobilisations financières					Résultat de l'exercice	225 860 340	-6 005 758
					Provisions réglementées		
						I 444 508 096	218 647 756
I	683 809 990	126 105 463	557 704 526	377 997 486	Autres fonds propres		
					ORA		
					TSDI		
ACTIF CIRCULANT						II	
Créances d'exploitation					Provisions pour risques et charges	III	
Etat							
Créances diverses et comptes courants des filiales	4 780		4 780	571 287			
Valeurs mobilières de placement	915 867	180 765	735 101	434 229			
Disponibilités	29 160 336		29 160 336	9 114 000	DETTES		
Charges constatées d'avance					Dettes subordonnées		
					Dettes financières		
II	30 080 983	180 765	29 900 218	10 119 516	Emprunts obligataires		
					Emprunts et dettes financières divers		
					Emprunts auprès des établissements de crédit		
					Dettes rattachées à des entreprises liées	117 040 733	150 682 123
Comptes de régularisation					Dettes d'exploitation		
Charges à répartir					Dettes fiscales	3 703 424	
Primes de remboursement					Dettes sociales		
Ecart de conversion actif					Dettes diverses		
					Dettes sur immobilisations		
					Autres dettes	6 247 537	6 220 299
					Instruments de trésorerie		
					Produits constatés d'avance (produits à étaler)		
						IV 126 991 694	156 902 421
					Comptes de régularisation		
					Ecart de conversion passif	16 104 954	12 566 825
TOTAL GENERAL	713 890 973	126 286 229	587 604 744	388 117 002	TOTAL GENERAL	587 604 744	388 117 002

SOCIETE BEAUJON SAS

COMPTE DE RESULTAT 31 DECEMBRE 2021

en euros

	31 DECEMBRE 2021	31 DECEMBRE 2020
I RESULTAT COURANT		
Produits financiers et d'exploitation		
Revenus des immeubles		
Revenus des titres de participation	348 043 029	11 493 274
Revenus des prêts et placements à court terme	387 727	295 646
Reprises de provisions et transferts de charges		
Autres produits		
I	348 430 756	11 788 920
Charges d'exploitation		
Charges externes et autres charges	-217 338	-22 524
Impôts , taxes et charges assimilées		
Salaires, traitements et charges sociales		
Intérêts et charges assimilées	-5 066 323	-6 985 667
Dotation aux amortissements et charges à étaler		
Dotation aux provisions sur créances		
II	-5 283 660	-7 008 191
EXCEDENT D'EXPLOITATION	III = I + II	4 780 728
QUOTE-PART SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	IV	749
Opérations sur titres de placement		
Produits nets sur cessions		
Reprises de provision sur valeurs mobilières de placement	300 872	
Charges nettes sur cessions		
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement		-322 941
RESULTAT SUR GESTION DES TITRES DE PLACEMENT	300 872	-322 941
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	= III+IV+V	4 458 537
II RESULTAT SUR OPERATION EN CAPITAL		
Produits sur cession d'actifs immobilisés	306 345 271	975 345 693
Reprise de provisions pour risques et charges		
Reprise de provisions sur immobilisations financières	85 621	116 682 098
Résultat de change	405 383	-311 803
Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés	-324 342 485	-1 102 180 283
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-78 378 581	
Produits et charges nets exceptionnels	-21 702 838	
RESULTAT SUR OPERATIONS EN CAPITAL AVANT IMPOT	VII	-10 464 295
IMPOT SUR LES SOCIETES	VIII	
III RESULTAT DE LA PERIODE	VI + VII + VIII	-6 005 758

SOCIETE BEAUJON

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2021

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est un bénéfice de 225 860 340 euros contre une perte de 6 005 758 euros au 31 décembre 2020.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

- AXA et Bharti ont finalisé le regroupement de leurs activités d'assurance dommages en Inde, Bharti AXA General Insurance Company Limited (« Bharti AXA GI »), avec celles de ICICI Lombard General Insurance Company Limited. En échange de la cession de Bharti AXA GI, Beaujon a reçu 17,5 millions d'actions ICICI Lombard pour une valeur de 324 millions d'euros.
- Un prêt de 288 millions d'euros a été consenti à AXA SA.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Principes Généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014) et des textes relatifs à son application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2-2 Présentation des comptes

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Sont enregistrés en titres de participation ceux dont la possession durable est estimée utile à Société Beaujon ainsi que les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres, y compris plus-values latentes, des résultats des filiales ainsi que de ses perspectives d'avenir.

Les autres titres immobilisés correspondent aux titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

Les titres cotés sont valorisés au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Pour les titres non cotés, leur valeur est estimée à la valeur probable de négociation (prix des transactions récentes, valeur mathématique, rendement, importance des bénéfices, activité de la société...).

Les prêts et créances rattachées sont enregistrés à leur valeur nominale tant que la valeur d'utilité n'est pas inférieure à cette valeur nominale.

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire ; la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Les cessions de titres de participations sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

ACTIF CIRCULANT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur liquidative s'il s'agit de SICAV et FCP, et au cours de bourse moyen du dernier mois de la clôture pour les autres valeurs.

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

Les opérations courantes comprennent essentiellement les dividendes, les produits des autres placements, les intérêts, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values sur cessions et dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Les opérations en capital comprennent les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provision pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels.

3. NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN (EN EUROS)

3-1 Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

	Au 31/12/2020 (Montants bruts)	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Au 31/12/2021 (Montants bruts)
Titres de Participations	375 678 896			375 678 896
Autres titres immobilisés	50 119 111		30 000 000	20 119 111
Prêts ou autres immobilisations financières	11 982	288 000 000		288 011 982

(1) Correspond au prêt accordé à AXA SA

(2) Correspond au remboursement partiel des obligations AXA Holdings Belgium

3-2 Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

	Au 31/12/2020	Dotations (1)	Reprises	Au 31/12/2021
Titres de participations	47 812 504	78 378 581	85 621	126 105 464
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
TOTAL	47 812 504	78 378 581	85 621	126 105 464

(1) Dotation de provisions compte tenu des opérations en Inde

3-3 Etat des créances ventilées par échéance

	Montant au	Échéance des créances		
	31/12/2021	à un an au plus	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Actif circulant				
Produits financiers à recevoir	2267	2267		
Intérêts courus sur swpas	2514	2514		
TOTAL	4781	4781	-	-

3-4 Variation des capitaux propres

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Résultat comptable de l'exercice	-6 005 758,21	225 860 340,44
Par action	-9,41	353,70

Le capital de la société est composé de 638 566 actions de 15,25 euros de nominal à droit de vote simple.

Capitaux propres au 31/12/2020	218 647 755,57
Résultat de l'exercice	225 860 340,44
capitaux propres au 31/12/2021	444 508 096,01

3-5 Etat des dettes

	Montant au	Échéance des dettes		
	31/12/2021	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Dettes rattachées à des entreprises liées	115 048 320			115 048 320
Intérêts courus non échus sur dettes	1 992 413	1 992 413		
Dettes fiscales (TVA)	3 703 424	3 703 424		
Fournisseurs	597	597		
Intérêts courus non échus sur swap	502	502		
Charges à payer	6 246 438	3 574 438	2 672 000	
TOTAL	126 991 694	9 271 374	2 672 000	115 048 320

3-6 Ecart de conversion passif

Il s'élève à 16 104 954 euros au 31 décembre 2021 contre 12 566 825 euros au 31 décembre 2020.

Ce compte est la contrepartie de l'effet positif de change lié à la réévaluation des dettes libellées en devises au cours de clôture (Emprunt AXA Life Insurance Co. pour 15 milliards de JPY) comptabilisées pour une valeur historique de 131 153 274 euros et réévaluées au 31 décembre 2021 à 115 048 320 euros.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (EN EUROS)

4-1 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2021.

4-2 Impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	343 447 969	-	343 447 969
Résultat des opérations de capital	- 117 587 628	-	- 117 587 628
TOTAL	225 860 340	-	225 860 340

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN EUROS)

Swap de devise	131 153 274	-16 801 479
Cautionnements et Garanties	1 002 000 000	1 002 000 000

6. AUTRES INFORMATIONS

Personnel

La Société n'emploie pas de personnel.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Consolidation

Les comptes de Société Beaujon sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe AXA dont le siège social est situé au 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

Intégration fiscale

La Société Beaujon fait partie du groupe fiscal dont la société tête de groupe est AXA située 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

 Société Beaujon
31 decembre 2021

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]